

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-431/SG/FIN autorisant M. Moussa Ismaël Mouhoumed Dobiro à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, quartier 3, avenue 14 (titre foncier n° 1069).

n° 72-431/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
21 mars 1972

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1972

Date du numéro
10 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

Moussa Tsmaël Mouhoumed Dobiro est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis au Quartier 3, avenue n° 14, porte n° 67, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le-n° 1069 àù nom de M. Hadji Mahamoud Mouhoumed Dobiro.